



Contribution de Claudine GEORGES

claudine.georges74@gmail.com

PLH métropolitain, tout a été dit... Et maintenant, comment applique-t-on ?

En ce qui concerne le PLH, certains d'entre nous ont participé aux groupes de travail, assisté à des réunions au sein du Conseil de développement, à la réunion pour le schéma de cohérence territoriale du pôle Nantes Saint-Nazaire, à des ateliers dans la commune où nous résidons et je comprends que l'on puisse penser "tout a été dit".

Le travail est engagé depuis 2014 avec des rapports de présentation des PLU des 24 communes. Dès 2015, le PADD se mettait en place avec le lancement de la révision du PLH suivant l'organisation d'une démarche de projet qui repose sur un programme d'actions pour satisfaire les besoins décelés, en articulation avec d'autres domaines du PLUM. Actuellement, les objectifs ont été fixés et il s'agit de les mettre en application dans les 24 communes.

Même si la liste des enjeux qui figurent dans le diagnostic paraît longue, le constat fait dans les groupes de travail montre que leur application n'est pas toujours réelle dans les territoires, espaces à vivre occupés par les habitants. Les offres sont souvent homogènes même si on affirme vouloir diversifier.

Arrêtons les "mots valises", ce fourre-tout qui globalise les besoins. Suivons les conseils donnés dans la contribution commune des Conseils de développement SCOT Nantes Saint-Nazaire qui suggèrent de penser à la réalité humaine où on trouve, à côté de la typologie traditionnelle, des catégories plus complexes qui se créent de plus en plus, tels le vieillissement, l'isolement mais souvent avec un accueil familial périodique, un espace partagé variable, des changements de situation, la précarité auxquels il faut ajouter des enjeux politiques comme l'économie, la mobilité et la transition énergétique.

Les élus en charge de la décision doivent chercher à varier les politiques publiques de l'habitat, pratiquer comme il a été souvent répété de "la broderie et de la dentelle", associer aux urbanistes des sociologues, des psychologues, des géographes et des historiens qui fourniraient d'autres éclairages, ils prendraient en compte ce que les citoyens ne peuvent dire ou ne savent pas expliquer. Il y a un temps pour tout, le temps de la concertation, le temps de la réflexion avec des retours de l'un à l'autre avant le temps de la décision.

Le vivre-ensemble est aussi une expression-valise que chacun accommode à sa façon, il a donc perdu tout son sens. On y ajoute le concept de mixité, mais de quelle mixité est-il question ? Mixité sociale, spatiale, ethnique... ? La mixité remplace l'égalité, dit-on.

Pour appliquer les grands principes universels, il suffirait de densifier et même de "verticaliser". Quelle connotation évoque ces mots ? On ne peut s'opposer à l'accueil de populations nouvelles mais on doit le faire avec cohérence. Tous les quartiers, même dans les grandes villes ne peuvent être verticalisés sans réflexion sur les bassins de vie et il n'est pas souhaitable de prendre exemple sur des mégalo-poles étrangères qui n'ont pas été conçues avec les mêmes objectifs. Il est vrai que parfois rajouter un étage à certains immeubles, comme il a été proposé, ne perturberait pas le paysage et la vie du secteur. Pourquoi ne recherche-t-on pas aussi à intégrer des architectures créatives dans des secteurs anciens, en harmonie, ce qui pourrait satisfaire les résidents et les amener peut-être à mieux accepter l'évolution ?

Je ne peux m'empêcher d'évoquer la technique des 5 W (anglais) que l'on peut traduire par "Qui ? Que et quoi ? Comment ? Où ? Quand ?" dont il nous était demandé d'associer ces questionnements pour une réflexion plus complète, la presse l'utilisait aussi à cette époque.

Pourquoi ne pas se référer à l'approche systémique pour formaliser une méthode qui organise la production des connaissances permettant de rechercher l'action possible qui est, dans ce cas : urbaniser ? Au cours de cette première phase d'exploration, le PLH serait considéré dans son environnement qui le conditionne. On rassemblerait ainsi les fonctions qui relient sa structure aux différentes composantes qui pourraient évoluer par interdépendance avec les autres territoires. Ces informations tiendraient compte des situations engendrées telles le transport, l'économie, la transition énergétique et écologique, vécues par l'homme. Sa qualité serait mise en évidence par un état des lieux représenté par des plans et/ou graphiques qui expliciteraient les interactions des composants, leurs influences et les actions possibles pour réguler le système mais aussi pour prévoir les évolutions possibles. C'est à ce moment que le numérique serait d'un grand secours. La notion de cadre de vie deviendrait alors lisible.

Suivant les constats que j'ai pu faire, je m'associerais à la demande de plus de pédagogie de la part des élus décideurs pour l'application du PLH métropolitain dans leurs communes respectives. Au lieu d'imposer des idées préconçues, il serait préférable de penser avec les citoyens plutôt que de penser pour eux. La réalisation de logements ne serait pas le fruit d'une question technique fondée sur des normes à atteindre mais la résultante d'un enjeu d'évolutions nécessaires possibles sur le territoire en pratiquant une approche différenciée et non une politique globalisante. Il s'agirait donc de faire, comme il a été dit, de la broderie et de la dentelle pour respecter le bien-être des citoyens installés dans des secteurs divers et pour favoriser celui des nouveaux arrivants. Cette conception devrait être le moteur de tout aménagement créatif et la base de ce qu'on nomme orientation d'aménagement et de programmation. Il faudrait aussi ne pas oublier d'accompagner les constructions des services nécessaires à leurs modes de vie et à leurs comportements.

L'organisation de la métropolisation est indispensable pour la mutualisation des moyens, la coordination des transports pour favoriser les déplacements, la répartition des emplois dans le système économique et culturel, la reconnaissance et la conservation des paysages patrimoniaux, la protection de l'environnement, la recherche de transition énergétique, le développement du tourisme. Des contraintes de gestion seront nécessaires mais elles devront être expliquées, adaptées avec des allers retours concertés dans un souci de co-construction.

Chaque commune doit prendre sa part dans le fonctionnement de la communauté en créant de nouveaux secteurs tout en respectant les espaces de vie qu'elle offre à ses concitoyens. Cette forme de partage est à valoriser au moment où l'institution de la réglementation à appliquer est envisagée en tous points du territoire métropolitain. N'est-ce pas cette diversité qui est reconnue et appréciée par la métropole ? La relecture de tous les documents parus le prouve, oui "tout a été dit", donc appliquons-le.